

Compte-rendu réunion publique du Conseil des quartiers Dauphine et Chaillot, le jeudi 3 juin.

Présidentes déléguées – Stéphanie de la Grandière (Dauphine) et Elodie Garamond (Chaillot)

Élus référents – Julien Guedj (Dauphine), Freddy Coudrier (Chaillot) – et Katherine de Meaux (Dauphine-Chaillot)

Intervenants :

Jérémy Redler, Premier adjoint au maire chargé de la coordination générale, de l'administration, des finances et des affaires économiques

Gérard Gachet, Adjoint au maire, chargé de la sécurité, de la prévention de la délinquance et du droit des victimes

Vivien de Gunzburg, conseiller de quartier (Dauphine), référent commission sécurité Dauphine-Chaillot

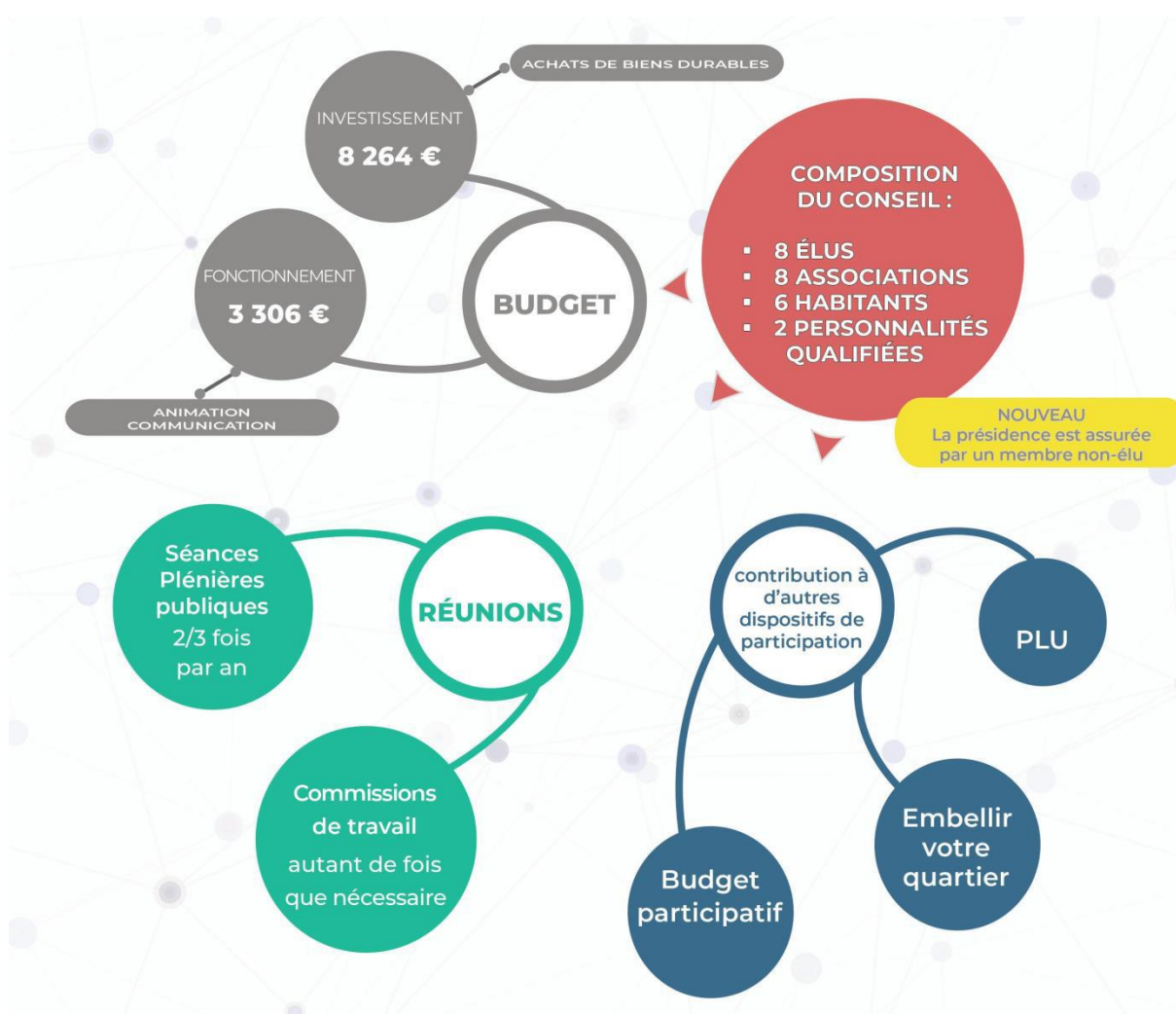
Claudie Colin, conseillère de quartier (Chaillot), référente commission propreté Dauphine-Chaillot

Introduction

Jérémy Redler : Remercie la participation des habitants à cette première réunion des quartiers Dauphine et Chaillot, sous ce format particulier. Le Maire et les élus attachent une importance toute particulière à cette instance essentielle de démocratie locale. À ce titre, le Maire a souhaité réformer l'organisation des Conseils de quartier pour impliquer davantage les habitants et les associations. Grâce à cette évolution importante, les présidents et vice-présidents sont désormais désignés par lui-même parmi les habitants. Ainsi, les habitants et les associations sont au cœur des décisions prises par le Conseil de quartier. Jérémy Redler tient également à saluer l'implication des élus référents, Katherine de Meaux, Julien Guedj et Freddy Coudrier

Katherine de Meaux : est une habitante de longue date des quartiers Dauphine et Chaillot. Très honorée d'avoir été désignée par Francis Szpiner pour en être l'élue référente, elle est également adjointe au Maire en charge des anciens combattants.

Sébastien Nair : présente le fonctionnement du conseil de quartier expliqué grâce au schéma ci-dessous



Les réunions plénières telles que nous la vivons actuellement donnent aux habitants la possibilité de s'exprimer librement, créant une vraie remontée de terrain, de manière ensuite à pouvoir agir concrètement. Ces réunions sont thématiques, y sont invités les représentants des services de la Ville de Paris et le commissaire central, en fonction du sujet évoqué.

À ce titre, la thématique principale de la réunion de ce soir est la sécurité, le commissaire étant soumis au devoir de réserve en période électorale il n'a pu être des nôtres, Gérard Gachet, l'adjoint en charge de la sécurité est cependant présent pour répondre aux questions des habitants.

La création et le fonctionnement de commissions thématiques sont du ressort de chaque conseil de quartier. Elles se réunissent autant de fois que de besoin. Les membres du Conseil participent à une ou plusieurs commissions. Il est souhaitable de créer deux commissions, une relative aux problématiques d'investissement (espaces publics, sécurité, voirie,...) et une autre de fonctionnement (animations, communications, projets, etc.). Grâce à elles, les

conseillers peuvent flécher leurs différentes dépenses (animations, communications, etc.) et mais également définir les axes de travail afin de rendre compte de l'activité aux habitants lors des réunions plénières.

C'est d'ailleurs ce que vont faire les référents de ces commissions ce soir.

Vivien de Gunzburg – commission sécurité

Claudie Colin – commission propreté

Elodie Garamond – commission fonctionnement animation

Stéphanie de La Grandière – commission communication

1- Point sur les commissions thématiques du Conseil des Quartiers Dauphine et Chaillot

Sécurité :

Vivien de Gunzburg : (Association de Valorisation du Quartier Paris Maillot Dauphine) préside l'association qui a pour objectifs de valoriser le quartier, de défendre les intérêts des riverains et de les sensibiliser aux questions d'environnement liées à la préservation des espaces verts et de l'urbanisme du quartier. Il est très impliqué dans la vie locale de son quartier qu'il apprécie beaucoup, où il a grandi et étudié dans le privé et le public. Conseiller de quartier Dauphine, il a été nommé référent de la commission sécurité dont le but est de recueillir les préoccupations et les réclamations des riverains, des commerçants, des touristes et du 16^e nord dans le domaine de la sécurité, de lister toutes les situations problématiques afin de trouver des solutions pour y remédier et de solliciter les informations et suivre la progression de la mise en place de la future Police municipale à Paris. Les travaux de la commission sécurité sont amenés à compléter les informations de la police, d'en tirer des constats et de formuler des demandes.

La commission sécurité Dauphine-Chaillot s'est réunie en amont de la réunion publique, afin de recueillir des témoignages concernant des problèmes de sécurité spécifiques aux quartiers Dauphine et Chaillot, dont pharmaciens, restaurateurs, gardiens d'immeuble (dont la gardienne d'un HLM) ;), promoteurs immobiliers, lycées, collèges et écoles publics et privés, parents d'élèves, etc.

Les remontées d'informations concernent plusieurs points :

- Les incivilités (voitures et sécurité des piétons, trottinettes laissées partout par terre, voitures sur pistes cyclables, terrasses éphémères qui ne laissent plus de place sur le trottoir, etc.)
- Les casses (détérioration de bris de glace-fenêtres de voitures dans nombre de rues entières, fenêtres de commerçants, etc.)
- Les agressions (physiques, dans le but) et

harcèlement (physique, verbal) ;

- Les vols à l'arrachée (sacs, montres, etc.) et les cambriolages.

Commis de façon :

- Préméditée (suivi et dépouillage/vol/agression/cambriolage) ; et

- Immédiate (violence/vol/harcèlement y compris physique et même cambriolage).

Viendraient à priori des :

- Mineurs isolés au Trocadéro dans le secteur ;

- Jeunes venant d'autres quartiers de Paris intra-muros

Le constat est simple :

- Augmentation du nombre de problèmes, qui ne trouve pas leur simple explication dans le Covid et dans la situation économique ; et

- Augmentation de la violence gratuite. On note clairement la volonté de nuire et faire du mal.

Vivien de Gunzburg, en tant que référent de la commission sécurité Dauphine-Chaillot, a tenu à féliciter Monsieur le Maire d'avoir contribué à faire voter la création officielle de la police municipale à Paris et d'un conseil de sécurité réunissant tous les Maires d'arrondissement.

La commission sécurité encourage donc à porter plainte, et ce, dès que possible afin que la police ait une vision encore plus précise des dynamiques de notre quartier

Les mineurs isolés, la délinquance, les relations entre les habitants et la Police

Gérard Gachet : À la suite du constat dressé par Vivien de Gunzburg, en tant que référent de la commission sécurité Dauphine-Chaillot, Gérard Gachet, après avoir échangé avec le commissaire central de police du 16^e arrondissement Jean-François Galland, a répondu et précisé en donnant quelques statistiques relatives à l'insécurité et à la délinquance. Selon les informations datant de 2020, la plupart des indicateurs enregistrés par les services de police et de gendarmerie sont en baisse en 2020, (N.D.L.R à l'exception notable des violences intrafamiliales et sexuelles). Mais, il s'agit en réalité d'une baisse en trompe l'œil, car ces résultats sont principalement liés à l'épidémie de Covid-19 et aux deux confinements. En revanche, il y a deux indicateurs qui grimpent très sensiblement sur l'année 2020, qui concernent tout particulièrement le 16^e nord - les quartiers Dauphine et Chaillot- qui sont la part des mineurs isolés mis en cause dans des faits, qui est passée de 17,5% en 2019 à 23% en 2020, et les cambriolages d'établissements commerciaux dont les chiffres ont plus que doublés en 2020, avec une hausse de 110%, par rapport à l'année précédente. Ces événements malheureux sont essentiellement liés à la présence d'un groupe de jeunes

mineurs installés depuis janvier 2020 au Trocadéro, plus précisément sur le toit de l'Aquarium de Paris, non sans y faire des dégâts importants.

Cette situation inquiétante est très compliquée à résoudre, compte tenu que nous sommes en présence de mineurs – ou de soi-disant mineurs- et qu'au regard de la législation française, leurs méfaits sont difficilement sanctionnables pénalement (ces jeunes sont très vite relâchés après leur interpellation). De plus, la mairie de Paris refuse d'appliquer le protocole d'évaluation de l'âge de ces mineurs ou pseudo mineurs, validé pourtant par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, et appliqué dans la plupart des départements - excepté notamment en Seine-Saint-Denis et à Paris et ce, pour des raisons principalement idéologiques. Cette posture de la mairie de Paris rend cette situation encore plus complexe à régler. Francis Szpiner a d'ailleurs interpellé la mairie de Paris pour connaître les raisons de cette non- application. Il lui a été répondu par l'intermédiaire de Dominique Versini, Adjointe au Maire en charge de la protection de l'enfance, qu'il n'était pas du ressort de la Ville de gérer les flux migratoires. Le Maire du 16^e a également demandé à la mairie de Paris de coordonner les nombreuses demandes d'autorisation nécessaires pour réaliser les travaux de sécurisation des Jardins du Trocadéro, destinés à empêcher les « mineurs isolés » de s'installer sur le toit de l'Aquarium de Paris. Aucune réponse de la part des services. Nous sommes donc dans une situation d'attente vis-à-vis de l'Hôtel de Ville, sur ces questions.

Seul point positif dans ce paysage assez sombre, une action très résolue de la part du commissariat du 16^e arrondissement, qui envoie trois fois par semaine une patrouille pour déloger les jeunes mineurs installés sur le toit et qui accompagne les équipes de nettoyage pour remettre de l'ordre dans le jardin du Trocadéro. Les forces de Police interpellent aussi régulièrement certains d'entre eux en flagrant délit de cambriolage. En 2020, près de 400 arrestations ont eu lieu. À ce sujet, la Préfecture tente de connaître l'âge réel des interpellés en envoyant leurs empreintes digitales -dans leurs pays d'origine (Maroc, Tunisie et Algérie) : Cette démarche permet de constater que la plupart d'entre eux sont majeurs, ce qui change le traitement judiciaire car ils ne peuvent plus désormais bénéficier de la même protection juridique. Ils peuvent être alors emprisonnés voire obligés de quitter le territoire français.

Telles sont les pistes sur lesquelles les élus travaillent pour tenter de faire avancer ce dossier épineux qui empoisonne quotidiennement les habitants ; l'espoir étant de réussir à faire en sorte que ces jeunes quittent le 16^e arrondissement.

Mickaël Kadouch : A travaillé en tant que trader dans plusieurs pays et a créé une société de sécurité qui intervient dans le domaine de lutte contre les trafics de drogue. Il habite dans le quartier depuis 2007. Le problème des mineurs étrangers ne date pas de 2020. Il a débuté plus tôt, fin 2018 /début 2019 et s'est ensuite largement amplifié car de moins en moins de commerçants portent plainte et ce, pour deux raisons principales : le temps beaucoup trop long passé au commissariat pour faire la démarche et l'absence de réaction des assurances qui n'indemnisent plus, au regard des préjudices subis. Ces mineurs isolés agressent également violemment les riverains et les touristes la journée pour voler les montres et

bijoux. Cette situation devient de plus en plus invivable et appelle à une vigilance extrême. Seule une présence policière continue, autour du Trocadéro avec un poste de police, permettrait de chasser ces jeunes du 16^e, ceci pour sécuriser l'environnement en protégeant les touristes et les habitants.

Gérard Gachet : Il est essentiel de porter plainte car c'est l'action qui engage la procédure policière et judiciaire. À ce propos, le commissariat a fait des efforts considérables pour faciliter le dépôt de plainte. Il est dorénavant possible de faire une pré-plainte en ligne et de se déplacer sur rendez-vous uniquement pour signer le document.

Point sur la Future police municipale

Gérard Gachet :

Plusieurs éléments sont désormais actés :

- La création de la future Police municipale qui a en effet été votée à l'Assemblée nationale et promulguée fin mai. Elle a été ensuite amendée, grâce à Brigitte Kuster, Députée de Paris, avec la création d'un conseil parisien de la sécurité qui associe les maires d'arrondissement à la gouvernance de cette future Police municipale. Il s'agit là d'une avancée importante dans le sens où cette gestion sera partagée avec les arrondissements et non centralisée uniquement à l'Hôtel de Ville. Cette police devra être une police de proximité, au plus près des endroits où les actes de délinquance ont lieu ;
- Le Conseil de Paris a de son côté voté la fondation de la Police lors de sa dernière séance, en mai dernier, grâce au groupe Changer Paris, le groupe EELV et communiste ayant voté contre ;
- Il y aura bien une division territoriale dédiée au 16^e dont le déploiement sera décidé dans l'arrondissement, avec le chef de la future brigade et en coordination également avec le commissariat, en fonction des besoins et des réalités de chaque quartier ;
- Concernant les effectifs globaux sur Paris, ceux-ci seront à peu près 3300 avec un tiers en administration centrale et deux tiers dans les arrondissements, respectivement 1100 et 2200. Reste encore à définir combien d'agents par arrondissement. Les critères répartissant les unités sont en cours de définition ;
- Selon les principes fixés par la mairie de Paris, le futur poste de la police municipale - dont la localisation dans le 16^e n'a pas encore été choisie - n'aura pas à vocation à accueillir le public ni par conséquent à recueillir les plaintes des habitants, la police Nationale conservant cette prérogative. Les Patrouilles, à pied ou en vélo, seront mobiles, dans la rue, au plus proche du terrain afin d'assurer une présence rassurante et dissuasive.

Ce qui reste encore à préciser :

- La formation de cette police municipale de droit commun qui devra être équivalente à celle existante dans les autres polices municipales, pour assurer une mobilité des agents dans leur poursuite de carrière. Le contenu de cette formation et son calendrier pour Paris ne sont pas très précis.
- Les missions qui ont quand même évoluées. Au départ, celles-ci ne devaient être uniquement la lutte contre les incivilités: les jets de mégots, les déjections canines et le tapage nocturne mais la lutte contre trois nuisances relève déjà de l'actuelle DPSP (Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection). Les Maires d'arrondissement demandent que cette police ait dans son champ d'actions la lutte contre la petite délinquance de proximité.
- L'armement des agents suscite des controverses entre la majorité municipale, cette dernière ne souhaitant pas un équipement létal, et l'opposition. Le projet actuel prévoit que les agents soient armés de tonfas, de bombes lacrymogènes et équipés d'une caméra piétonne. Francis Szpiner a récemment plaidé pour que certains agents puissent être équipés de pistolets à impulsion électrique (tasers). Nicolas Nordman, l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la sécurité, a fait savoir qu'il n'y était pas favorable. Ce sujet de l'équipement des agents reviendra sans doute dans les prochains débats au Conseil de Paris.
- Enfin, le calendrier de déploiement. Il y aura une première promotion de 200 policiers municipaux, formés en septembre prochain. On ne sait pas encore si cette future unité sera affectée en central ou bien dans les arrondissements. La totalité des agents sera, elle, envoyée sur le terrain avant la fin de la mandature, en 2026 donc. Le calendrier n'est pas plus précis que ça. Les habitants du 16^e peuvent compter sur les élus pour accélérer ce calendrier tout en respectant les exigences de formation attendues.

Intervention des habitants

Kilani Adouani (conseiller de quartier) : Salue l'implication des élus pour tenter de faire diminuer la délinquance dans le 16^e nord. Ces jeunes sont de plus en plus nombreux sur la place du Trocadéro. D'ici le déploiement opérationnel de la police municipale, que fait-on ? Il faut mobiliser tous les outils disponibles pour éviter que ce squat s'enracine.

Laurent Gautier (Paris en selle 16) : Toujours sur les missions de la future Police municipale, souhaite intervenir sur le respect des pistes cyclables qui sont tout le temps occupées par des voitures. Par exemple, rue Louis David, non loin de son habitation, il y a parfois jusqu'à cinquante automobilistes qui stationnent sur les voies portant réservées aux vélos et qui n'hésitent pas à insulter les cyclistes, en cas de remarque. Ces comportements inciviques, voire même délictuels, met les usagers de vélos en danger de mort. Des décès ont d'ailleurs déjà été recensés. Une vigilance particulière de ces pistes devra donc être assurée par les futurs agents municipaux, pour la tranquillité et la sécurité de tous.

Bernard Picot : A déjà alerté la mairie sur le mauvais état de certaines de pistes cyclables dans le 16^e, notamment avenue Foch. Il a d'ailleurs récemment assisté à cet endroit à une violente dispute entre un cycliste et un automobiliste qui était stationné sur la piste cyclable. Les conflits d'usage ne vont qu'augmenter si rien n'est fait pour améliorer la sécurité des cyclistes. Pourquoi ne pas créer un comité de vélo, comme il en existe dans certains arrondissements voisins ? Ce qui permettrait de travailler en bonne intelligence avec la voirie pour définir les voies à réserver pour les vélos.

Gérard Gachet :

- Sur la question des mineurs isolés, on ne va pas attendre le déploiement de la Police municipale pour les faire partir du Trocadéro. Le Commissaire central du 16^e ne se décourage absolument pas et malgré le manque de suivi judiciaire et l'absence d'aide de la part de la Ville de Paris, continue inlassablement à les contrôler et à les évincer. Notons qu'ils sont un peu moins nombreux qu'auparavant : ils étaient jusqu'à plus de vingt la nuit sur le toit de l'aquarium ; si aujourd'hui leurs effectifs diminuent un peu, ceci est sans doute dû à la pression opérée par les forces de l'ordre. Certains d'entre eux se lassent d'être constamment contrôlés et s'en vont. Tant qu'une solution judiciaire ne sera pas trouvée, cette pression policière sera maintenue. Concernant la coopération avec les pays d'origine d'où proviennent ces « mineurs », pourquoi ne pas lier le vote des subventions votées par la Ville de Paris en direction de ces pays à leur bonne volonté de récupérer leurs ressortissants ? C'est une piste que les élus du 16^e aimeraient également voir étudier par le Conseil de Paris ;

- Sur les pistes cyclables, les précédentes interventions illustrent bien le manque de civisme de certains automobilistes. La Police municipale aura bien entendu la lutte contre les infractions routières dont le stationnement sur les pistes cyclables, dans son champ de compétences.

Noémie Amiroux : Témoigne sur le sentiment d'insécurité des femmes autour du Trocadéro. En effet, elle a été harcelée à maintes reprises et s'est même fait suivre jusqu'en bas de chez elle (N.D.L.R d'autres témoignages dans le tchat vont dans ce sens).

Monsieur Luciani : Souhaite intervenir sur le problème des vélos et trottinettes qui roulent en toute impunité sur les trottoirs, au vu des policiers qui répondent qu'ils n'ont pas la compétence pour les verbaliser quand ils sont interrogés.

Gérard Gachet :

- Concernant l'intervention de Noémie Roux sur le harcèlement de rue dont elle est victime, il est certain qu'on voit apparaître des tensions et de l'agressivité envers les femmes, qui prennent des proportions inadmissibles. La loi est largement insuffisante face aux harceleurs dont les comportements devraient davantage être sanctionnés ;

- Quant à l'attitude peu civique des utilisateurs de trottinettes électriques, on constate très nettement une indifférence aux autres de plus en plus marquée. Tout devient un dû et la moindre remontrance est prise pour un affront. C'est un phénomène très inquiétant qui touche aussi de nombreux jeunes du 16^e qui ne veulent subir aucune contrainte. Il y a là un véritable manque d'éducation.

Un décret a été voté en 2019 interdisant les trottinettes sur les trottoirs. Reste à le faire appliquer pour cadrer l'usage de cette pratique très récente dans l'espace public.

Sophie-Amélie Perrin Vaudoyer : Déploie la présence des terrasses éphémères qui pullulent depuis les différentes phases de déconfinement, notamment sur la place Victor Hugo, sur laquelle il est de plus en plus compliqué de circuler quand on est piéton. La Ville de Paris va visiblement réviser le règlement des terrasses en juillet. Souhaiterait connaître la position du conseil de quartier sur ce sujet

Jean-Marc Bideau-Tambutet (conseiller de quartier) : Revient sur la question de la sécurité qui crée un climat anxieux. Il faudrait faire savoir aux gens qui pourrissent la vie des habitants que les choses vont changer grâce à la mobilisation de tous, par le biais de la commission communication qui peut être très utile pour mettre en place des stratégies.

Julie Huguenin Tilmant : Souhaite avoir des précisions sur l'utilisation des cartouches de gaz par certains jeunes

Gérard Gachet :

- Sur les cartouches de gaz, le Parlement vient d'interdire la vente du protoxyde d'azote aux mineurs, dont l'usage est détourné en « gaz hilarant » ;

- A propos des terrasses éphémères, la Ville de Paris les a en effet autorisées, ce qui était totalement justifié pour relancer l'activité économique, mais de façon archaïque avec très peu de contrôle, le restaurateur s'engageant uniquement à signer une charte. Certaines d'entre elles prennent une surface folle qui va bien au-delà de leur zone d'achalandage, occupant des trottoirs entiers sur lesquels il n'est plus possible de circuler. On va effectivement vers un conflit d'usage entre les professionnels et les riverains d'autant plus que le couvre-feu va prendre fin. La Ville de Paris compte faire payer ces terrasses à partir de juillet et les interdire à la fin de l'année 2021, ce qui va être très difficile à faire.

Présentation du vœu des conseils de quartier Dauphine et Chaillot relatif aux missions et aux territoires d'action de la future police municipale dans les quartiers Dauphine présenté par Vivien de Gunzburg.

Ce vœu est joint à ce compte rendu avec la réponse apportée par Monsieur le Maire aux conseillers de quartier, à la suite de la réunion publique

Freddy Coudrier : Fait part de son sentiment vis-à-vis des nombreux problèmes de sécurité qui touchent les quartiers Dauphine et Chaillot. Les défis sont nombreux à relever (incivilités croissantes, agressions, cambriolages). Tous les acteurs travaillent en bonne intelligence pour tenter de trouver des solutions pour faire face à ces difficultés).

Avancée sur les travaux de la commission propreté et communication, projets culturels

- Elodie Garamond (excusée) – commission fonctionnement animation

Katherine de Meaux : Elodie Garamond s'est rapprochée de certains musées de la Colline de Chaillot, dont le Palais de Tokyo et les amis du Palais de Tokyo qui proposent plusieurs idées très intéressantes pour les habitants :

- Un accès gratuit pour les membres du conseil de quartier à certaines expositions gratuites comme celle dédiée à Anne Imhof ;
- Un accès au Jardin des Habitants, situé sur le terrain contigu au musée, rue de la Manutention. Ce jardin est en cours de réhabilitation et pourrait être mis à notre disposition pour organiser nos réunions par exemple ;
- Une possibilité pour les conseillers de quartier d'obtenir un accès encore une fois gratuit aux zooms des expositions. En effet, malgré le dé confinement, les visites virtuelles perdureront, ce qui est très bien pour les personnes à mobilité réduite notamment.

Il est important que chacun et chacune d'entre nous aillent voir les prochaines expositions afin de les relayer ensuite aux riverains, ceci afin d'aider nos musées. Si les riverains souhaiteront bénéficier de ces accès, merci de bien vouloir prendre contact avec Quentin Blanc, coordinateur des Conseils de Quartier.

Claudie Colin – commission propreté

Lors des précédentes réunions du conseil de quartier, il avait été évoqué des incivilités majeures, place des États-Unis notamment, dont certains jardins étaient jonchés de déjections canines. La circonscription de la DEVE est intervenue en surélevant la barrière et en mettant des piquets grillagés qui monte désormais à 2,50m/3m, empêchant les chiens d'entrer. La pelouse a été replantée et le jardin nettoyé. C'est une bonne nouvelle

Depuis la réouverture des terrasses, le volume des mégots qui sont jetés à terre a considérablement augmenté mais il s'agit d'une mauvaise volonté des gens car des cendriers sont installés sur toutes les tables. À ce titre, les élus se battent pour que les maires d'arrondissement aient un pouvoir effectif afin de prendre en charge la compétence en matière de propreté. Actuellement, c'est la Maire de Paris qui a cette prérogative, il y a bien entendu des circonscriptions déconcentrées mais confier la gestion directe de la propreté aux Maires d'arrondissement serait gage de plus d'efficacité.

Également avait été évoquée une réflexion partagée sur des recherches d'artistes qui pourraient contribuer à la création de messages civiques ludiques et artistiques aux habitants du quartier.

Un mot enfin sur le Téléthon dont les activités auront lieu autour de l'Arc de Triomphe, en novembre prochain. L'édition 2021 sera organisée cette année avec le 8^e et le 17^e arrondissements de manière à mutualiser les efforts pour cet évènement caritatif essentiel.

Stéphanie de La Grandière – commission communication

L'objectif de cette commission est :

- de créer une Lettre des Quartiers Dauphine et Chaillot qui permettra aux riverains de connaître les expositions, les concerts, les animations des quartiers..... . Ce canal très intéressant a déjà été mis en place par d'autres conseils de quartier, lors de la précédente mandature.
- d'innover avec des outils de communication utilisables par toutes les générations (jeunes, seniors) dont la vocation sera de mobiliser le plus grand nombre d'habitants pour intervenir rapidement auprès des élus (mairie du 16^e et mairie de Paris) en faisant remonter les mécontentements.

Communications sur la vie municipale du 16^e

Katherine de Meaux souhaite faire part d'un vœu voté au dernier Conseil d'arrondissement, le 17 mai au sujet de la rénovation du système public d'éclairage de l'allée centrale de l'avenue Foch. En effet, celui-ci n'a pas été refait depuis les années cinquante et est dans un état déplorable. La Mairie du 16^e au fur et à mesure s'est chargée de renouveler l'éclairage des contre- allées. Il a été donc demandé via ce vœu qu'un budget de 3 millions d'euros puisse être débloqué en 2022 par la Mairie de Paris pour rénover l'éclairage public de l'allée centrale.

Sébastien Nair conclut cette première réunion publique en saluant la qualité et la sérénité des échanges. Une prochaine réunion publique se réunira prochainement pour évoquer la question du tramway.